

APPEL A PROJETS

CPER DI2L2S

« DEVELOPPEMENT ET INTERNATIONALISATION DES LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALE EN PAYS DE LA LOIRE »

FICHE BILAN ACTION CPER DI2L2S

Adresse de dépôt : julie.bourgeois@univ-nantes.fr

NOM DU PROJET : analyse Ethique du Processus de prise de décision d'une Interruption médicale de grossesse pour raison Maternelle (EPIMAT)

1 – Actions réalisées (1/2 page)

Objectif de l'évènement

Date, lieu, nombre de participants (le cas échéant)

Trois évènements réalisés :

1°- Journée Recherche – Interruption Médicale de Grossesse. MSH Ange GUEPIN - USR-CNRS 3491 ; 10 JUIN 2016. Réalisée à la MSH. (46 participants)

Présidence de la journée : Pr Gérard LEVY. Président de la commission d'Ethique du Collège National des Gynécologues-obstétriciens de France(CNGOF).

L'objectif de la journée était de définir et circonscrire la recherche dans le cadre des interruptions médicales de grossesse pour raison maternelle et les enjeux de cette recherche. L'interruption médicale de grossesse (IMG, +14SA) recouvre 2 situations (Loi n°2001-588 du 4 juillet 2001, art. 11) :

- 1) la découverte d'une anomalie fœtale
- 2) la « mise en péril grave de la santé de la femme ».

Notre recherche porte sur la seconde catégorie : les demandes d'IMG pour raisons maternelles et de façon plus ciblée en dehors de toute pathologie de la femme enceinte.

D'un côté, l'autonomie de la femme enceinte, comme tout patient, doit être respectée selon la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, d'un autre côté, si la femme enceinte est en droit de demander une IMG, celle-ci peut lui être refusée (après 14SA) si les raisons médicales ne sont pas jugées recevables par les médecins.

Présentation et validation de l'objectif principal et secondaire :

Analyser le processus de décision qui préside à la demande d'interrompre la grossesse pour raison maternelle. Comprendre le degré d'autonomie de la femme enceinte, c'est-à-dire sa liberté et sa capacité à prendre une décision.

2°- Atelier Recherche – 24 OCTOBRE 2016. Réalisé à la MSH.

Experts extérieurs : Dr Sophie GAUDU (Responsable de la maternité des « Bleuets ») Dr Marie Laure BRIVAL (Responsable maternité des « ULLIS »). Maternités de Seine Saint Denis. (24 participants)

L'objectif de l'atelier était de préciser la démarche méthodologique de la recherche en rappelant les difficultés des équipes des centres pluridisciplinaires (uniquement médicaux) de

diagnostic prénatal (CPDPN). La situation est d'autant plus atypique qu'il n'y a pas d'altération de l'état de santé de la femme enceinte.

L'équipe composant le centre pluridisciplinaire, a souvent du mal à fonder sa décision, que cette décision réponde aux souhaits de la femme enceinte ou au contraire s'y oppose : les arguments avancés dans l'une ou l'autre situation restent peu fondés ou de façon non élaborée selon les critères des principes de l'éthique biomédicale. Ces équipes prennent de façon indifférenciée soit la détresse de la femme enceinte soit la protection d'un éventuel enfant à naître mais il n'apparaît pas de lignes directrices cohérentes.

Lors de cet atelier, le déroulé de la démarche de recherche sur le plan pratique sans altérer le cheminement de la femme enceinte et des équipes qui assurent son suivi a été défini et accepté.

3° Présentation publique dans le cadre des « LUNDI de la MSH » - 28 Novembre 2016.

« Avortement une certaine désespérance ». (12 participants).

L'Avortement recouvre l'interruption volontaire et médicale de grossesse. 40 ans après la loi Veil, le principe du droit des femmes à décider d'interrompre une grossesse est semble-t-il acquis pour la majorité de la population française et des professionnels ; toutefois pour ceux-ci existe toujours la clause de conscience ! Les questions qui continuent de se poser sont encore multiples : L'accès à IVG est inégal en France, avec des modalités de prise en charge très variables et discutables.

Dans certaines situations des femmes enceintes demandent l'interruption de leur grossesse en cours. Quelles sont les pratiques, le droit ignoré, la malfeasance ? (Projet EPIMAT)

Dr Philippe DAVID Chirurgien obstétricien-CREN EA 2661 –Projet EPIMAT-MSH

Dr Raymonde JEGOUDEZ Médecin orthogéniste –Projet EPIMAT-MSH

Pr Gérard DABOUIS professeur émérite de l'université –CREN EA 2661-Projet EPIMAT-MSH

2 – Bilan scientifique (1/2 page)

1°- Publications :

Les IMG pour mise en péril grave de la santé des femmes. Etude rétrospective de 122 demandes à la Clinique Jules Verne de 2005 à 2009.

B. BRANGER, Ph. DAVID, R. JEGOUDEZ, G. DABOUIS, N. OBLIN, C. LAUNAY-BOURRILLON, D. BERTHIAU, G. DURAND.

Soumis pour publication à Gynécologie et Fertilité.

IMG pour raison maternelle ; étude rétrospective de 45 demandes au CIVG Simone Veil et maternité CHU de Nantes de 2012-2015. Qui est légitime pour décider ?

R. JEGOUDEZ, G. DABOUIS, N. OBLIN, P DAVID, G DURAND, D BERTHIAU. Communication - 10 juin – en préparation pour publication.

2°- Inclusions dans le projet EPIMAT

Une étude de faisabilité a débuté en septembre 2016 par le biais du CIVG Simone VEIL et Clotilde VAUTIER (Jules VERNE) et la maternité du CHU. Etude plus précisément de la méthodologie de la rencontre du binôme d'EPIMAT avec la femme enceinte et les différents acteurs de soins. La démarche est validée sur les critères de rapidité de la réponse d'EPIMAT à la demande d'IMG et la non-perturbation des soins.

3 – Perspectives à l'issue du financement au vu des indicateurs de réussite initialement exposés dans votre dossier de réponse à l'AAP (1 page).

1°- Le début des inclusions implique comme indiqué par le protocole de recherche la rencontre du binôme soignant non-soignant de l'équipe EPIMAT avec la femme enceinte, le médecin orthogéniste, la conseillère conjugale et le gynécologue-obstétricien du centre de diagnostic prénatal(CPDPN). C'est un élément d'acceptation d'une vision non médicale dans le cadre de la décision d'interrompre ou non la grossesse. Cette acceptation de non soignants (chercheurs SHS) dans la démarche de décision (dans la cadre de la recherche) laisse espérer une même acceptation dans la démarche clinique courante dans le futur.

2°- L'étude EPIMAT va s'étendre en janvier 2017 au pôle Mère-Enfant du CHU de TOURS.

3°- **Appel d'Offre** : analysis of the decision making process for medical termination of pregnancy for maternal reasons Ethical.

Projet présenté à la FIAPAC (INTERNATIONAL FEDERATION of ASSOCIATIONS of PROFESSIONNALS of ABORTION and CONTRACEPTION) - projet non retenu pour l'année 2016.

4°-Notre équipe se voit attribuer l'organisation et la responsabilité du congrès international de la FIAPAC : **INTERNATIONAL FEDERATION of ASSOCIATIONS of PROFESSIONNALS of ABORTION and CONTRACEPTION.**

Ce congrès se tiendra à **La Cité des CONGRES de Nantes en OCTOBRE 2018.**